

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DESIGNATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-3 et D. 719-41 à D. 719-47 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux et notamment l'article 12 ;

Vu les appels publics à candidatures publiés le 3 septembre 2025 et le 1^{er} octobre 2025 sur le site internet de l'Université de Bordeaux et dans le journal Sud-Ouest ;

Vu les candidatures de Madame Sandrine POILPRE, de Madame Caroline VERSAVEAU, de Madame Aïcha AMGHAR, de Monsieur Francis STEPHAN, de Monsieur Franck HIALE, de Monsieur Denis TONNADRE, de Monsieur Sébastien BOUGON, de Monsieur Ossama ECHATTA, de Monsieur Didier GUILBAULT et de Monsieur Vincent FAUVEL.

Considérant qu'il appartient aux membres du conseil d'administration de désigner les quatre personnalités extérieures à l'établissement appelées à siéger au conseil, relevant des catégories suivantes :

- personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- représentant d'une entreprise employant moins de cinq cent salariés,
- représentant d'un établissement d'enseignement secondaire,
- représentant des organisations représentatives des salariés.

Considérant qu'au mois une de ces personnalités doit avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université ;

Considérant que le choix final des quatre personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration après un appel à candidature doit tenir compte de la répartition par sexe des quatre personnalités désignées par les collectivités et organismes, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures membres de ce conseil ;

Considérant que parmi les personnalités désignées par les collectivités territoriales (à savoir Monsieur Didier CUGY pour Bordeaux Métropole, Madame Céline PAPIN pour la ville de Bordeaux et Madame Marie-Laure CUVELIER pour la région Nouvelle-Aquitaine) et par le CNRS (Monsieur Younis HERMES), il est décompté deux femmes et deux hommes ;

Considérant le retrait de la candidature de monsieur Cédric MOUYEN-BRUNET ;

Le conseil d'administration, après avoir procédé au vote, décide :

Article 1 :

Sont désignées en qualité de personnalités extérieures appelées à siéger au sein du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux :

- Madame Sandrine POILPRÉ en tant que personne assumant les fonctions de direction générale au sein d'une entreprise :

Candidats	Nombre de voix	Votes blancs
1. Mme. Sandrine POILPRÉ	23	6
2. M. Francis STEPHAN	3	

- Monsieur Denis TONNADRE tant que représentant des organisations représentatives des salariés :

Candidats	Nombre de voix	Votes blancs
1. M. Denis TONNADRE	18	7
2. M. Franck HIALE	4	
3. Mme. Caroline VERSAVEAU	3	

- Monsieur Sébastien BOUGON en tant que personne représentant une entreprise de moins de 500 salariés :

Candidat	Nombre de voix	Votes blancs
1. M. Sébastien BOUGON	14	18

- Madame Aicha AMGHAR en tant que représentante d'un établissement d'enseignement secondaire :

Candidats	Nombre de voix	Votes blancs
1. Mme. Aicha AMGHAR	20	6
2. M. Vincent FAUVEL	5	
4. M. Ossama ECHATTA	1	
5. M. Didier GUILBAULT	0	

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS